



Doc. 11900
05 mai 2009

Octroi du label d' «Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe» au Chemin des sites cisterciens traversant la Grande Europe

Proposition de résolution

déposée par Mme Josette DURRIEU et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le Conseil de l'Europe a validé, en 1991, l' « Itinéraire culturel des influences monastiques ».

Ont, depuis, été validées dans ce cadre, plusieurs itinéraires culturels comme celui des « Routes du Baroque », ou encore, récemment, en 2006, celui des « sites clunisiens ».

Aussi, les signataires de la présente proposition souhaitent que cette demande soit instruite par l'Institut des Itinéraires culturels à Luxembourg, en vue de la validation d'un « Itinéraire des sites cisterciens » ; l'Institut prendra en compte, pour cette instruction, les réseaux structurés déjà existants, et d'abord la « Charte européenne des Abbayes et Sites cisterciens », ainsi que l'accord des propriétaires et gestionnaires des sites concernés et l'avis des élus locaux compétents.

Cette démarche correspond parfaitement aux objectifs et aux principes qui régissent la reconnaissance des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe :

- le mouvement doit avoir une importance d'envergure européenne : c'est évidemment le cas des implantations cisterciennes (fondé en 1098, le premier monastère cistercien est suivi très rapidement de nombreux établissements, de l'Italie à la Norvège, de l'Espagne au Danemark, du Portugal à la Pologne, à la Slovaquie, à la République tchèque, la Suisse, l'Allemagne et même jusqu'à la Russie ; des liens ont d'ores et déjà été noués entre certains de ces sites et, par exemple, l'abbaye de l'Escaladieu en Bigorre, région du sud-ouest de la France) ;
- les témoins matériels doivent manifester non seulement les affinités par exemple architecturales mais aussi les liens culturels entre les différents territoires du Conseil de l'Europe : les monuments cisterciens témoignent à l'évidence de cette commune aspiration au savoir qui allait triompher à la Renaissance;
- le Conseil de l'Europe est attentif à une gestion « durable » du patrimoine. Les sites cisterciens offrent par excellence ce caractère de développement durable des territoires : généralement implantés dans des lieux reculés, en pleine campagne, à proximité de cours d'eau, les monastères comportaient, outre des édifices religieux, des bâtiments pour l'agriculture, des granges, des bassins de pisciculture – tout un système bâti qui avait pour but d'assurer l'autosuffisance de la communauté;
- enfin, l'ordre cistercien a été à l'origine d'un renouveau de l'étude des textes bibliques puis, plus généralement, de la promotion de l'éducation et du savoir : beaucoup de sites subsistants s'affirment dans cette orientation, accueillent des jeunes et se font un devoir de contribuer aux progrès du savoir et du dialogue : qu'il suffise de rappeler la mutation du Collège des Bernardins à Paris, ou tant de bâtiments abritant des institutions de formation.



Le nouvel itinéraire devra favoriser l'emploi des techniques informatiques, d'abord pour la visite des sites (« visites virtuelles ») mais aussi pour la diffusion maximale des informations sur l'itinéraire, la localisation des sites, le territoire environnant, le programme des activités. L'itinéraire devra viser à créer un « chemin numérique » favorisant non seulement la mise en valeur des sites par les technologies d'imagerie et de communication électronique mais aussi la maîtrise de l'usage de ces techniques pour la gestion des sites et l'offre d'apprentissage au bénéfice des populations résidant à proximité, c'est-à-dire le plus souvent en zone rurale (à l'instar de ce que propose le Centre européen des technologies de l'information en milieu rural, implanté dans la petite commune de Saint-Laurent de Neste) .

La promotion du chemin des sites cisterciens comme itinéraire culturel du Conseil de l'Europe devra favoriser non seulement un tourisme réparti harmonieusement sur le plus vaste territoire européen qui illustre l'existence de témoignages matériels d'un patrimoine commun, mais surtout l'urgence de promouvoir des liens transfrontières est-ouest comme nord-sud, dans un esprit résolument tourné vers l'avenir.

Signé (voir au verso)

*Signé*¹:

DURRIEU Josette, France, SOC
ABURTO BASELGA Fátima, Espagne, SOC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
BADRÉ Denis, France, ADLE
BERGAMINI Deborah, Italie, PPE/DC
BLUM Roland, France, PPE/DC
BRASSEUR Anne, Luxembourg
COLOMBIER Georges, France, PPE/DC
CORTAJARENA ITURRIOZ Elvira, Espagne
COUSIN Alain, France, PPE/DC
DOZZO Gianpaolo, Italie, GDE
FARINA Renato, Italie, PPE/DC
GALATI Giuseppe, Italie, PPE/DC
GARDETTO Jean-Charles, Monaco, PPE/DC
GAUTIER Gisèle, France, PPE/DC
GLESENER Marcel, Luxembourg
GREFF Claude, France, PPE/DC
GROSSKOST Arlette, France, PPE/DC
HUNAULT Michel, France
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
KARAMANLI Marietta, France, SOC
LECOQ Jean-Paul, France, GUE
MALGIERI Gennaro, Italie, PPE/DC
MARLAND-MILITELLO Muriel, France, PPE/DC
MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
MIGNON Jean-Claude, France, PPE/DC
NACHBAR Philippe, France, PPE/DC
ROUQUET René, France
SANTINI Giacomo, Italie, PPE/DC
VITALI Luigi, Italie, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste